

5.4 SYSTÈMES DE PÊCHE ET STRATÉGIES GLOBALES

Eveline BAUMANN, Claude FAY et Bréhima KASSIBO

PRODUCTION, INVESTISSEMENTS, ENDETTEMENT

Les trois études permettent de saisir les constantes dans l'organisation socio-économique de la pêche, ainsi que les spécificités régionales. L'unité de production apparaît partout comme étant fondamentalement le groupe domestique dit "marmite", d'importance inégale selon le lieu, mais généralement plus ample chez les pêcheurs grands migrants. Les lignages patrilinéaires, dont l'importance a décliné du fait d'une individualisation de la production et de la scission familiale depuis les années d'après-guerre, gardent néanmoins partout une importance certaine dans l'appropriation de types privilégiés de pêcheries, et, dans l'Ouroubé Doudé, dans des séries de prestations sociales et économiques solidarifiant leurs membres.

On vérifie le caractère capitalistique inhérent à l'activité de pêche, ainsi que la nécessité structurelle du recours au crédit. Les estimations du capital technique moyen mettent aussi en valeur l'opposition entre pêcheurs de finage et grands migrants du point de vue de l'intensité capitalistique de l'activité. Chez certains pêcheurs de finage, on ne peut d'ailleurs parler de "caractère capitalistique" spécifique qu'au passé (la valeur moyenne du capital technique agricole d'un échantillon d'une trentaine de ménages Rimaïbé du Maasina est par exemple presque équivalente à celle des engins de pêche de leurs voisins Bozo). Précisons également qu'on peut trouver des petits ménages migrants disposant d'une panoplie à peine supérieure à celle des pêcheurs de finage, et errant dans le Delta sans accès aux meilleures pêcheries (cf. chap. 2.5). Mais cela n'enlève rien à la valeur de l'opposition très nette entre les pêcheurs de finage et une couche notable, économiquement et sociologiquement stratégique, de migrants "bien équipés", dont un des signes

distinctifs en regard des autochtones est d'être dotés de pinasses, parfois instruments de travail et domicile principal, parfois signe rémanent de richesse (chap. 5.1). Chez les pêcheurs de finage, la valeur du capital technique moyen se situe entre 100 et 250 000 FCFA, elle est maximale dans le Kewa et minimale dans le Maasina où l'agriculture est plus développée et où, pour des raisons géo-hydrologiques, la pratique de pêche est moins constante sur l'année. Le capital par actif est de 35-40 000 CFA dans l'Ouroubé Doudé et le Kewa, de 24 000 dans le Maasina. Les grands migrants ont en regard un capital technique quatre à huit fois plus onéreux (1 280 000 CFA dans le Kewa, dont 60 % d'engins). Les engins sont toujours renouvelés sur trois ou quatre ans, et à crédit pour un quart (Kewa, Ouroubé Doudé) à un tiers ou plus (Maasina et grands migrants du Kewa - les grandes sennes se renouvellent plutôt sur cinq ans) de leur valeur. Les pêcheurs font donc preuve d'une assez grande capacité d'auto-financement, et si le crédit institutionnel a connu les mésaventures que l'on sait (chap. 2.5), les trois études montrent que le crédit local, malgré sa cherté, est plus adéquat à l'existence sociale des pêcheurs et s'adapte de façon plus souple à leurs capacités d'investissement et de remboursement.

Les grands migrants ont les frais professionnels les plus lourds, liés à l'ampleur de l'équipement, mais aussi au transport, à la location de main-d'œuvre et aux frais "informels" d'accès aux territoires. Ils stockent le poisson et le vendent au meilleur prix "géographique" (à Mopti) et "annuel" (quand les prix montent). Chez les pêcheurs de finage, dont certains comme dans le Kewa troquent pendant la moitié de l'année et ne commercialisent qu'en décade, l'insuffisance des stocks et le coût du transport amène au contraire à vendre au campement aux commerçants ambulants. Au vu de leurs contraintes, cela peut d'ailleurs représenter une solution satisfaisante de plusieurs points de vue. Une initiative originale de création d'une filière de commercialisation du frais est décrite dans l'Ouroubé Doudé. On peut aussi vendre sur les petits marchés du Diaka dans le Maasina ; le poisson y est acheté même avec une préparation défi-

ciente et éventuellement "en vrac", toutes espèces confondues, ce qui peut également satisfaire les petits pêcheurs, en regard de leurs limites de production et de main-d'œuvre. Ces derniers, vu leurs faibles capacités d'investissement au moment des pressions conjuguées (soudure, achat d'engins), ont également été amenés à pratiquer le crédit sur engagement du futur produit, naturellement le plus onéreux. Ce mode de crédit disparaissait significativement dans le Maasina ces deux dernières années, où les pêcheurs pouvaient gérer leur budget plus souplement.

CONSOMMATION, DÉPENSES, SYSTÈMES D'ACTIVITÉS

On se reportera aux tableaux des chap. 5.1 et 5.2. La question de l'approvisionnement vivrier s'avère partout essentielle. Chez tous les pêcheurs, (en données agrégées) la valeur de la consommation alimentaire (incluant l'autoconsommation) représente 75 à 80 % de la valeur totale annuelle de la consommation. La composition des dépenses, de ce point de vue, n'a pas sensiblement changé depuis les enquêtes des années soixante, et elle est assez homogène dans les divers groupes, les grands migrants ne faisant qu'un peu plus de dépenses "festives" au sens large (dots, fêtes, achat d'animaux). La valeur moyenne des dépenses annuelles de consommation par individu est aussi assez semblable dans les différents groupes (entre 50 et 60 000 FCFA). Mais chez les grands migrants les trois-quarts des biens de consommation sont achetés, la moitié seulement chez les pêcheurs de finage. La différence se fait sur les modalités d'acquisition du vivrier, et principalement des céréales. Les grands migrants les achètent presque entièrement en liquide. Les pêcheurs de finage n'en achètent au plus qu'un quart (Kewa). Ils en obtiennent au minimum un quart (Kewa, Ouroubé Doudé) par la culture, le plus souvent un tiers et parfois la quasi-totalité (ces deux dernières années) dans le nord du Maasina (ou Ouro N'Guia, zone de culture privilégiée, il est vrai, en 90 et 91, cf. chap. 5.2). Le reste est obtenu par le troc, surtout dans le Kewa et l'Ouroubé Doudé.

Ces différences se retrouvent au niveau de la consommation céréalière. Celle des pêcheurs de finage du Kewa (208 kg) n'atteint pas la moyenne régionale par individu (259 kg) ; celle des grands migrants, qui consomment plus car ayant accès à des céréales moins onéreuses (mil), la dépasse légèrement (267 kg), celle des pêcheurs du Maasina la dépasse largement les deux dernières années (290 kg). Mais en 1987 et 1988,

cette dernière était inférieure pratiquement de moitié, et les trois études notent l'importance qu'a eue la consommation des produits de cueillette pendant les mois de soudure. La comparaison avec les chiffres des années soixante montre que, si dans des conditions moyennes les pêcheurs maintiennent globalement leur consommation alimentaire, en période de crise ils peuvent la restreindre considérablement.

L'activité halieutique, au regard de son caractère capitalistique, donne finalement d'assez modestes résultats, si l'on met en regard la consommation et les revenus estimés d'après les dépenses (chap. 5.1). Pour tous les pêcheurs, on enregistre une nette diminution du pouvoir d'achat sur les trente dernières années. Les grands migrants dépensent un peu plus pour les fêtes, consomment un peu plus de céréales, mais ces facteurs sont aussi liés à des habitudes alimentaires différentes et aux économies d'échelle réalisées par des ménages plus nombreux que les autres. Ils sont par ailleurs plus fragiles, en cas de disette généralisée, du fait de leur absence de pratique agricole. C'est pourquoi, en même temps que se multiplient les nouveaux petits engins relativement peu onéreux permettant de traquer le poisson dans tous les sous-milieus possibles, on observe une tendance au nivellement vers le bas du capital technique halieutique et à la réduction de l'endettement, particulièrement sensible dans l'échantillon Maasina lors des deux - pourtant - meilleures années. Les activités complémentaires ont de ce fait un caractère déterminant. Le salariat agricole (récolte et battage), rémunéré en gerbes, et dont l'importance est attestée partout, a été un recours considérable dans les mauvaises années. La pratique du commerce est attestée dans un nombre considérable d'unités de production (UP) du Maasina et du Kewa, ainsi que d'autres activités variées. La migration à l'étranger, selon les sous-régions, a représenté un apport déterminant aux financements d'équipements - halieutiques ou agricoles - et/ou à l'appoint en céréales en période de disette ; dans le plus bas profil, les émigrés sont un recours potentiel important en cas de crise au village et la migration a permis à des UP entières de survivre pendant les pires années. Toutes les études remarquent que les UP les plus nombreuses s'en tirent mieux, pouvant davantage jouer sur la variation des activités, au niveau même de la pêche (exploitation simultanée de sous-milieus différents avec des engins différents), et à d'autres niveaux (commerce, salariat, migration...) ; elles réalisent par ailleurs des économies d'échelle déjà mentionnées. Mais pour la plupart des pêcheurs de finage, l'activité complémentaire déterminante, en regard des difficultés d'approvisionnement, reste l'agriculture.

PÊCHE ET AGRICULTURE

Ici, les paysages sont contrastés selon les sous-régions, avec des constantes importantes. Dans le Kewa, seuls les pêcheurs de finage cultivent, pour environ la moitié de l'échantillon. Dans l'Ouroubé Doudé, on trouve plus d'une moitié de pêcheurs-cultivateurs ; la plupart des Bozo a dû abandonner la riziculture et se sont initiés aux cultures de terre sèche, qu'ils intensifient actuellement. Dans le Maasina on revient ces dernières années au chiffre de 70 à 80 % de cultivateurs, le quart d'entre eux qui avaient abandonné depuis 1973 (et surtout 1980) ayant repris au vu des bonnes récoltes. La surface ensemencée moyenne de l'échantillon Maasina est passée d'environ deux hectares à environ trois depuis 1990. Globalement, on peut dire qu'une grande partie des pêcheurs de finage a toujours eu conscience de l'intérêt de l'agriculture comme activité de complément permettant de mieux assurer la sécurité alimentaire, même si son intensité variait fortement selon les régions. Les études de l'Ouroubé Doudé et du Maasina montrent comment les calendriers halieutiques et agricoles s'articulaient sans heurt, particulièrement dans les années soixante grâce aux bonnes conditions d'inondation des plaines. Significativement, dans les deux cas, les céréales récoltées étaient stockées pour être consommées au début de la période des labours, on obtenait de quoi se nourrir jusque là par le troc et la vente de poisson. Cela n'empêche pas que les Bozo se vivent essentiellement comme pêcheurs, et qu'ils aient pu dans les mêmes années soumettre le cycle agricole au cycle halieutique jusqu'à abandonner la récolte aux oiseaux en cas de perspective de pêche miraculeuse, même si, comme dans le Maasina ou le Djennéri où les traditions rizicoles sont plus intenses qu'ailleurs, ils investissaient en même temps une partie du revenu de la pêche dans l'achat d'équipement agricole. L'ampleur de la sécheresse, dans les années quatre-vingt surtout, a amené les plus faibles à renoncer au travail de la terre, mais le déficit alimentaire a fait peur ; ceux qui parvenaient à maintenir l'agriculture sur une base minimale tout en disposant d'un investissement halieutique suffisant s'en sont nettement mieux tirés (d'où le constat local : "ce sont les plus riches qui cultivent"), comme le montrent les analyses de l'échantillon Maasina, ou celles de l'Ouroubé-Doudé, où les principaux aînés lignagers sont aussi les plus grands cultivateurs. La pratique agricole tend maintenant à s'intensifier et peut devenir plus stable. Il est probable du reste que, dans l'histoire longue, ce n'est pas la première fois que des oscillations de ce type ont lieu chez les groupes deltaïques. Mais la pratique de l'agriculture, comme celle de la pêche, renvoie à des conditions sociales (foncières) qui génèrent inégalités et conflits.

LE FONCIER HALIEUTIQUE

On résumera seulement ici les principales conclusions, cette question ayant déjà fait l'objet de longs développements dans les chap. 1.2 et 2.5 et dans chaque étude régionale.

L'examen des cycles ancien et moderne de pêche dans le Maasina et l'Ouroubé Doudé montre les principaux bouleversements survenus du fait de trois facteurs successifs puis conjugués : la modification de la panoplie technique, la réglementation nationale et la sécheresse. Dans toutes les sous-régions, les droits sur les eaux ont mis en jeu des lignages hiérarchisés d'une part, des groupes villageois organisés autour de ces lignages (et dont certains étaient de ce fait subordonnés aux autres) d'autre part, et des sous-unités établies par des pouvoirs historiques divers, puis les unités administratives actuelles, les représentants de l'administration c'est-à-dire des nouveaux pouvoirs.

Dans les trois sous-régions étudiées, le recentrement sur les milieux permanents et les nouveaux engins déstabilisent les hiérarchies anciennes dans l'accès aux différentes pêcheries. La sécheresse et la réglementation nationale exacerbent cette déstabilisation, l'une du fait de la diminution des milieux favorables et l'apparition d'une compétition accrue, l'autre par la négation officielle des hiérarchies déjà ébranlées et la position de nouvelles valeurs. Cela produit des tensions, analysées de façon remarquablement symétrique pour chaque région :

- entre les groupes autochtones de pêcheurs (éventuellement d'ethnies différentes) et à l'intérieur de ces groupes, pour l'appropriation de certaines eaux et l'usage de certains engins.
- entre autochtones ou entre autochtones et allochtones, autour de la présence migrante qui devient un enjeu triple : au niveau de son contrôle, au niveau de son exploitation comme facteur de rente, au niveau de la compétition entre lignages ou villages pour cette exploitation. À tous ces niveaux, les conflits éclatent. Dans le Kewa, qui n'est pas une zone d'accueil pour migrants et où l'on ne pêche plus vraiment que dans le Niger, les conflits sont plus rares mais tendent significativement à ressurgir dès que des mares importantes se trouvent ré-inondées.
- la réglementation nationale enfin est prise dans des séries de contradictions, et apparaît comme proprement inapplicable. Elle y est prise doublement, dans la mesure où elle est manipulée idéologiquement pour la défense d'intérêts particuliers (voir chap. 2.5), et dans celle où les représentants de l'administration, apparaissant comme les nouveaux pouvoirs à se concilier, sont intégrés dans le circuit tributaire.

Ces différents problèmes se surdéterminent entre eux.

Dans les trois sous-régions évoquées, les migrants mieux équipés (du fait de l'inexistence ou de la perte des sennes locales, lignagères ou villageoises) font l'essentiel des prises lors des pêches d'étiage, qui deviennent surtout l'occasion de percevoir la rente. De ce fait, les mises en défens qui précèdent ces pêches peuvent apparaître comme une spoliation des pêcheurs "de base" au profit des migrants et surtout des percepteurs de rente. Les grands migrants, on l'a vu, payent cher l'accès aux eaux et ne vivent pas sensiblement mieux que la moyenne des pêcheurs ; dans le cadre de leur mono-activité, l'accès aux milieux privilégiés est une condition de reproduction du système. De l'autre côté, la rente pourrait être perçue comme une compensation légitime versée aux locaux, dans le cadre d'une volonté de paix sociale. Et il est vrai que cette rente peut être partiellement intégrée aux caisses lignagères ou villageoises, comme l'illustrent les cas du Maasina et de l'Oroubédoué, et servir à couvrir des frais collectifs. Mais ce n'est pas toujours le cas, la spoliation peut être ressentie de façon vive, et jouer sur l'opposition entre aînés et cadets, ou entre aînés et cadets sociaux (lignages plus ou moins importants), sur l'importance respective à accorder à des types de pêche plus ou moins autonomes et locales (chap. 5.2 et 5.3). Cela peut jouer aussi, comme on l'a déjà dit, sur les relations entre villages revendiquant des droits respectifs sur les eaux... et sur les migrants. Des séries de conflits violents, souvent meurtriers, éclatent de façon récurrente, et seule une législation rigoureuse et habile, prenant en compte de façon réaliste les intérêts des groupes en présence et les subordonnant de façon souple à des objectifs nationaux clairs, peut mettre fin à cet état de choses.

LE FONCIER AGRICOLE

On trouve là aussi des situations variées mais des constantes de fond. Dans l'Oroubédoué, les pêcheurs ont dû pratiquement abandonner la riziculture sur leurs terres propres faute d'inondation suffisante, se livrer aux cultures de terre sèche, et pour cela rentrer dans des rapports tributaires et clientélistes avec des propriétaires de terre peuls, bamanan ou marka. Dans le Kewa, les Marka en position dominante sur la terre ont prioritairement étendu leurs champs, et une partie des Bozo est allée cultiver - voire s'installer - dans le Kotia. Dans le Maasina, de nombreux riziculteurs ont dû changer de terroir, emblaver des bas-fonds autrefois incultivables. Entre autochtones, dans les trois régions, l'accès à la terre fait l'objet de dons divers et informels lorsque la trame territoriale qui distingue les terroirs d'une part,

les territoires liés à des secteurs de production d'autre part (agriculture-élevage notamment), n'est pas atteinte. Dans le cas contraire, surgissent des conflits intra-villageois, inter-villageois et inter-ethniques.

- Dans le Maasina, les étrangers à la région peuvent payer de très fortes taxes pour s'installer, et comme dans l'Oroubédoué apparaît une sorte de pseudo "métayage par les bœufs". Dans le cadre des déplacements de terroirs, des tensions surgissent également entre les lignages locaux pour les priorités sur les nouveaux champs, et entre groupes villageois pour les prééminences foncières, y compris à propos de l'irrigation. De même dans le Kotia, les Bozo du Kewa venus cultiver se heurtent aux Rimaïbé. Les conflits peuvent aussi concerner le salariat agricole, comme dans le Kewa où des types différents de solidarité s'affrontent pour déterminer l'identité des aides à la récolte, activité déjà décrite comme essentielle en période de crise dans l'approvisionnement en céréales.

- Les plus graves problèmes sont posés par la remise en question de la division des territoires en secteurs de production (lorsqu'on peut cultiver sur des terres autrefois destinées aux pâturages, ou inversement). Comme dans les conflits halieutiques, il faut se garder de désigner unilatéralement des "coupables". L'empiètement des champs sur les pâturages peuls par exemple met souvent en acte des politiques diverses de la part des Jowro (ou "dioro") de divers niveaux, des Rimaïbé censés les représenter sur telle terre, des étrangers au finage (agriculteurs purs ou pêcheurs-agriculteurs) prêts à verser d'importants subsides pour trouver des terres cultivables. Lorsqu'ils ne relèvent pas simplement d'une logique politique tributaire exactement semblable à celle observée dans le domaine halieutique, ces conflits viennent de ce que les rapports fonciers inter-ethniques sont liés à des configurations géo-hydrologiques et sont nécessairement ébranlés par leurs modifications. Un exemple en a été donné dans le Ouro N'Guia (Maasina, chap 5.2). Une terre pâturable "appartenait" aux Peuls dans la mesure où ils y faisaient pâturer leurs troupeaux. Si cette terre devient terre cultivable, à qui appartient-elle en tant que telle ? Aux Peuls au nom de la pâture ancienne ? Aux Bozo sur le finage agraire desquels elle était un espace interdit ? Ou aux Rimaïbé qui occupent les terres cultivables proches qui relevaient anciennement de leurs maîtres peuls ? La logique tributaire viendra ici se greffer, toujours comme dans le secteur halieutique, sur les bouleversements que la sécheresse opère, à travers le milieu naturel, sur le milieu social.

QUELQUES CONCLUSIONS

Les caractéristiques et les faiblesses des systèmes d'activité intégrant la production de pêche ont été présentées en différents thèmes et en trois lieux stratégiques. Retenons qu'en deux décennies de crise, les systèmes de production de pêche sont passés, contraints et forcés, d'une stratégie d'accumulation à une stratégie de répartition des risques, centrée sur le problème de la subsistance. Cette stratégie s'est traduite - dans la seconde partie desdites années - par une tendance à la diminution du capital technique, à un contrôle de l'endettement, à une diversification des activités. Cette réalité générale prend deux figures très différentes selon qu'on a affaire à des pêcheurs de finage jouant principalement (mais non exclusivement) la diversification dans l'intensification et les remodulations de l'agriculture, ou à des grands migrants la jouant dans la diversification des formes de pêche, le commerce et le transport. En même temps, les unités de production les plus faibles sont les moins à même de pratiquer cette diversification, faute de moyens d'investissement et/ou de main d'œuvre selon le cas considéré. Les points sensibles

sont donc l'accès à la main d'œuvre, familiale (ce qui est une donnée difficilement contournable, cf. chap 5.1 et 5.2) ou salariée, l'accès au crédit et l'accès aux grands facteurs de production (terre et eau).

En ce qui concerne le crédit, l'échec des tentatives institutionnelles qui ont été présentées ne signifie pas que d'autres opérations ne soient pas possibles, qui s'appuient sur des réseaux et des représentations compris et contrôlés, étant bien entendu que le but à poursuivre n'est certainement pas, en l'état des stocks (cf. chap. 3.5) d'intensifier le plus possible l'équipement de tous les pêcheurs. De même, dans le secteur agricole, de multiples formes d'aide (équipement, moyens d'irrigation) sont possibles et souhaitables, à condition de prendre garde à ne pas créer plus de conflits fonciers qu'il n'en existe déjà. Finalement, de tous ces points de vue, beaucoup repose sur la politique foncière qui sera adoptée par l'Etat. Dans le domaine halieutique comme dans le domaine agricole, à mêmes problèmes, mêmes complexités mais même conseil de simple bon sens : le souhait d'une politique foncière proprement nationale, mais mettant en place des instances véritablement représentatives de consultation, de décision et de conciliation qui tiennent compte des spécificités régionales et sous-régionales.



J. Quensière

Tri du poisson fumé sur le port de Mopti.